COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Commune d'Etterbeek
Service Aménagement du Territoire - Urbanisme
Avenue des Casernes, 31/1
B - 1040 BRUXELLES

Bruxelles, 23/03/2022

Votre réf. **11484**

Réf. KCML : **ETB20248** **ETTERBEEK. Place Jourdan 1.**
Réf NOVA : ***05/XFD/1826947*** **(= A côté du Parc Léopold et de l'institut anatomique)**
PERMIS D'URBANISME : couvrir par une structure légère la terrasse du 7ème étage d'un hôtel. modifier une chambre en sanitaires à ce même étage et réunir deux chambres du 6ème étage en une suite.
Demande de la Commune du 22/02/2022

Avis de la CRMS

Madame, Monsieur,

En réponse à votre demande mentionnée sous rubrique, nous vous informons que la CRMS, en sa séance du 16/03/2022, n'a pas formulé de remarques sur le dossier concerné.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

C. FRISQUE
Président f. f.

c.c. : alice.dandrimont@etterbeek.brussels ; urbanisme@etterbeek.brussels ; csmets@urban.brussels ; hlelievre@urban.brussels ; mkreutz@urban.brussels ; cvandersmissen@urban.brussels ; mbadard@urban.brussels ; crms@urban.brussels

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
BRUXELLES URBANISME ET PATRIMOINE
Arcadia (3e étage) – Mont des Arts, 10-13 – 1000 Bruxelles
www.crms.irisnet.be – crms@urban.brussels – 02/432.85.00

KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN
BRUSSEL STEDENBOUW EN ERFGOED
Arcadia (3de verdieping) – Kunstberg 10-13– 1000 Brussel
www.kcml.irisnet.be – kcml@urban.brussels – 02/432.85.00